



Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau - Ouest Africaine.

Deuxième édition de la caravane ouest africaine :
du 10 au 30 novembre 2018.

DECLARATION FINALE

Nous,

Mouvements sociaux constitués d'organisations paysannes, pasteurs, pêcheurs, communautés rurales, défenseurs des droits humains et autres organisations de la société civile des pays : Mauritanie, Sénégal, Mali, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Cote d'Ivoire, Nigéria, Ghana, Togo, Burkina Faso, Niger, Liberia, et Bénin, en plus du Madagascar et du Congo après plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation à travers des conférences, débats, des marches pacifiques et des visites de communautés victimes de l'accaparement des terres dans cinq pays parcourus par la Caravane dans le but de contribuer au développement de politiques fondées sur les principes de l'Agroécologie paysannes et de la bonne gouvernance des ressources naturelles en particulier la terre, l'eau et les semences paysannes, sommes réunis le jeudi 29 novembre 2018 à Cotonou dans le cadre de la lutte pour la Terre, l'Eau et l'agroécologie paysanne.

Constatant :

- La forte pression sur les ressources naturelles notamment la terre, l'eau et les semences paysannes au détriment des communautés contribuant à l'appauvrissement des populations ;
- La dégradation des ressources naturelles et certaines pratiques agricoles accentuent les effets des changements climatiques ;
- Les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle avec l'utilisation abusive des pesticides et engrais chimiques ainsi que l'exploitation minière détruisant la biodiversité impactent sur la santé humaine, animale et végétale ;
- La capacité des exploitations familiales à lutter efficacement contre le chômage des jeunes et à l'émergence durable des femmes en milieu rural, freine l'exode rural et à contribuer fortement à l'économie nationale de nos pays ;
- La faible reconnaissance des droits coutumiers fonciers dans les politiques et lois foncières de nos pays ;

- La non application des conventions et traités comme le TIRPAA en son article 09, relative au respect des droits des paysans et des paysannes ;
- La répression et la persécution des défenseurs des droits des communautés victimes de l'accaparement de leurs ressources naturelles ;
- L'urbanisation galopante et l'accaparement des terres menacent de plus en plus les terres à vocation agricole favorisant l'exode rural et la migration ;
- La faible application des convention et traité de la CEDEAO pour la libre circulation des personnes et des biens et des mécanismes de suivi pour sa meilleure applicabilité au niveau des frontières ;
- Le manque de politique de facilitation d'échanges des communautés inter frontalières.

A cet effet, nous prenons les engagements suivants :

- Renforcer les synergies entre tous les acteurs et organisations engagés dans la lutte pour la terre, l'eau, les semences paysannes, le pastoralisme, la pêche artisanale et la foresterie afin de développer une vision commune pour un changement global dans nos pays ;
- Œuvrer pour le renforcement du dialogue politique et de la cohésion sociale pour une paix durable ;
- Renforcer la promotion des systèmes semenciers paysans et les systèmes alimentaires locaux et traditionnels qui ont maintenu la souveraineté alimentaire sur le continent depuis des siècles ;
- Vulgariser largement les pratiques agroécologiques paysannes auprès des populations rurales et à tous les acteurs du domaine agricole ;
- Lutter contre toute forme d'accaparement des ressources naturelles (terre, eau, semences paysannes...);

Nous exhortons nos autorités à prendre des mesures concrètes pour :

- Mettre fin au phénomène de l'accaparement des ressources naturelles et l'implication effective des populations locales dans l'élaboration des politiques foncières et agricoles;
- Arrêter toute forme de criminalisation des défenseurs des droits humains notamment ceux des populations victimes de l'accaparement de leurs ressources ;
- Garantir l'accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles notamment la terre ;
- Appliquer dans tous nos pays l'article 09 du TIRPAA relatif aux respects des droits des paysans et des paysannes ;

- Ratifier la convention 189 de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative à la protection des droits des travailleurs domestiques ;

A la CEDEAO, nous recommandons :

- La mise en place de mécanismes pour une meilleure protection du patrimoine foncier des communautés locales et la reconnaissance des droits coutumiers dans les lois foncières ;
- L'harmonisation des politiques de pêche au niveau sous régional pour une meilleure gouvernance des ressources halieutiques ;
- La Promotion de l'agroécologie paysanne pour une meilleure protection de la biodiversité et une alternative au changement climatique ;
- La prise de mesures idoines pour l'arrêt du bradage des forêts notamment celles de Ziama et Diécké en Guinée en mettant en œuvre les directives relatives à la protection des forêts ;
- L'harmonisation des codes miniers au niveau sous régional en rehaussant la quote-part des Etats avec un taux plancher d'au moins 35% et veiller à l'application de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises ;
- L'application de l'accord de Maputu consacrant 10 % du budget national à l'agriculture ;
- La mise en œuvre du traité de la CEDEAO pour la libre circulation des personnes et des biens et des mécanismes de suivi pour sa meilleure applicabilité au niveau des frontières ;
- Impliquer la convergence dans le processus d'élaboration des politiques de développement notamment celles portant sur les ressources naturelles ;

Oui à une CEDEAO des peuples avec les femmes et les jeunes au cœur de la souveraineté alimentaire ;

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2018

Les Participants